

Lettre ouverte
du Collectif Urgence Réchauffement Climatique – CURC 22
et d'Agir pour un Environnement et un Développement Durables – AE2D
- coordonnées in fine -

à

Mesdames et Messieurs les élus de la Conférence territoriale de Bretagne
Conseil régional, Conseils généraux 22, 29, 35, 56
Communautés urbaines ou d'agglomération de
Brest, Lannion, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Vitré

Le 7 octobre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus en charge de l'énergie,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir un document nouveau d'un intérêt exceptionnel, de nature à contribuer à la réflexion en cours sur l'approvisionnement électrique en Bretagne.

Cette étude, achevée en septembre, menée par le bureau d'études et de conseil en écologie Horizons, s'intitule :

ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION ELECTRIQUE THERMIQUE CENTRALISEE
Evaluation de l'opportunité de cycles combinés au gaz dans le système énergétique français

► **Solidement étayée**, elle s'appuie notamment sur le dernier bilan prévisionnel de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, publiés tous deux en juillet 2009. L'étude décrit notamment les différentes projections effectuées pour la consommation et le parc de production électrique.

► Ses analyses et **conclusions sont de première importance**. Elle démontre en effet que :

- La création de nouvelles centrales au gaz fonctionnant en semi-base, en sus des treize centrales en fonctionnement, en construction ou autorisées, ne correspond à aucun besoin prévisible à ce stade. A noter que **la production électrique à partir du gaz naturel est la seule à dépasser significativement les prévisionnels de la PPI**.
- Concernant en particulier les besoins de consommation de pointe, aucune puissance supplémentaire n'est requise à l'horizon de 5 ans. Par ailleurs, l'étude souligne **que la capacité d'une centrale à gaz à satisfaire un besoin en pointe n'est pas démontrée**, sauf à être installée à proximité d'un stockage souterrain de gaz ou d'un terminal GNL (gaz naturel liquéfié).
- **Les opérateurs publics du transport du gaz ont alerté sur l'insuffisance du réseau gazier à subvenir aux besoins d'un parc important de centrales**. Les risques de congestion du réseau, ou de surcoûts à la charge de l'ensemble des usagers, sont donc à prévoir. Ces questions sont actuellement mises à l'étude par la Commission de Régulation de l'Energie.
- Le développement du parc de centrales au-delà des prévisions de la PPI créerait naturellement un contexte de surproduction. La pression économique forte sur les producteurs pourrait avoir plusieurs conséquences :
 - **une croissance de la consommation** : « *les producteurs d'électricité pourraient être incités à mettre en échec ou retarder sensiblement les offres d'effacement de la consommation de pointe pour des raisons de rentabilité interne* » ;
 - **une augmentation des exportations d'électricité** : la PPI prévoit déjà leur **doublent d'ici 2020** ;

- **une mise en concurrence directe avec les autres moyens de production.** L'étude montre que la production au charbon ne pourrait être réduite en dessous du seuil programmé par la PPI. En conséquence, il faut prévoir que les producteurs limitent leurs investissements dans la production éolienne pour rentabiliser le parc électrique à gaz car cette production est « *disponible à la demande et fortement valorisable sur le marché spot de l'électricité. La faiblesse des investissements dans le productible éolien, en comparaison du productible CCG, peut déjà être mise en évidence* » ;
- Le non respect des objectifs de réduction des émissions de CO₂. Avec la mise en service de l'ensemble du parc autorisé ou actuellement en enquête publique, **les émissions totales de la production électrique pourraient augmenter d'ici 2015.**

► Ces analyses apportent un **éclairage complémentaire précieux** d'une part, sur la question du projet GdF-Suez de centrale de **Ploufragan** (bien qu'elle soit à cycle ouvert, dans la mesure où sa puissance est comparable) d'autre part, sur l'hypothèse d'une centrale thermique mise en avant par certains acteurs en **Finistère**.

Il est important que cette étude du bureau Horizons et les informations qu'elle met au jour puissent être largement partagées par les élus et par les services en charge de l'énergie. A cet effet, vous trouverez en pièce jointe une copie partiellement en couleur de cette étude (par voie postale), sachant que la version en couleur vous est adressée en parallèle par voie électronique et qu'elle est en outre disponible sur nos sites Internet.

Nous ajoutons enfin que, **concernant la proposition (n° 2 du rapport du 11 juillet) de l'implantation à Ploufragan d'une centrale au fuel de puissance plus modeste fonctionnant à la pointe** (de type turbine à combustion comme à Brennilis ou Dirinon) :

- tout d'abord le bon sens exige de ne pas gaspiller des millions d'euros dans un équipement fonctionnant environ 60 à 200 heures par an ;
- par-dessus tout, ce n'est qu'en concentrant les efforts, financiers et autres (compteurs évolués¹, boîtiers Voltalis, tarifications d'effacement EJP² et Tempo...), sur une diminution des consommations, en pointe comme en base, que la France pourra prétendre respecter les engagements qu'elle a pris de réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

Nous saurions gré aux collectivités destinataires du présent courrier de bien vouloir nous faire connaître leur position sur les propositions figurant dans le projet de rapport tel qu'il a été adressé au ministre le 11 juillet dernier, par le Président du Conseil régional de Bretagne.

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le CURC 22
Thierry DEREUX

Pour le Conseil Collégial d'AE2D,
Alain LE SUAVET




¹ Voir les principaux enseignements du sondage Ifop commandé par la Commission de Régulation de l'Energie : « Le regard des français sur la consommation électrique et les compteurs évolués » - septembre 2009
<http://www.cre.fr/fr/content/download/8965/157053/file/DossierPresseSondage.pdf>

² La puissance effaçable au titre des contrats Effacement Jours de Pointe pour l'hiver 2007-2008 dans l'Ouest est estimée à 369 MW
<http://clients.rte-france.com/lang/fr/visiteurs/vie/prod/ejp.jsp>

LE COLLECTIF URGENCE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE (CURC 22)

A.V.E.C., Terre & Mer, Cost ar Bio, Vivarmor nature, Réseau Cohérence, CANE, A.Q. La Poterie,
A.T.T.A.C. 22, Sud Solidaires, Les Verts, l'U.D.B., le NPA.

4 bis rue des Anémones 22400 PLOUFRAGAN

curc22@free.fr --- <http://centrale-ploufragan.org/>

AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT ET UN DEVELOPPEMENT DURABLES (AE2D)

Locaux associatifs - 10 rue Hegel - 29200 BREST

ae2d.29@gmail.com --- <http://www.ae2d.infini.fr/>